

REGIE DE L'ASSAINISSEMENT

NOTE DE SYNTHÈSE ANNEXÉE AU BUDGET PRIMITIF 2021

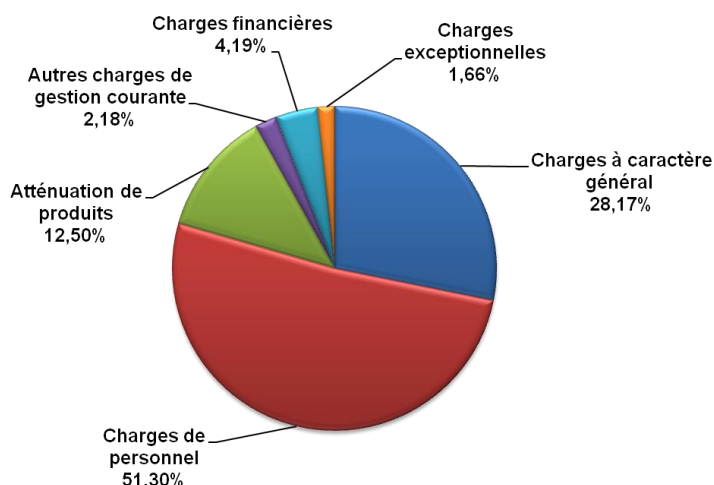
1 – La section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général, les charges de personnel, les atténuations de produits correspondant au reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte à l'agence de l'eau, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements, les provisions et, en recettes, le produit des prestations de service, les subventions d'exploitation, les produits de gestion courante, les amortissements des subventions.

Au budget primitif 2020, les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 1 568 085 € et se répartissent de la façon suivante :

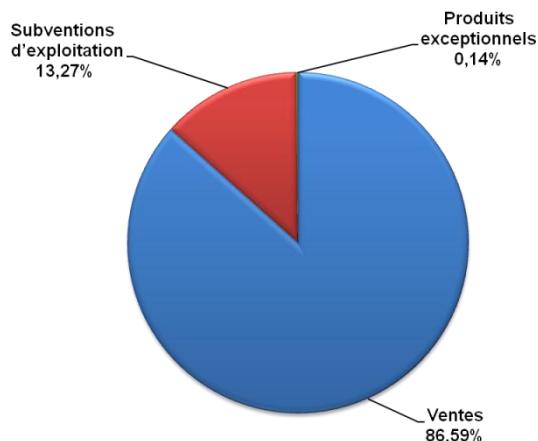
Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 1.088.085 € et se répartissent de la façon suivante :

Charges à caractère général :	306 568,00 €
Charges de personnel :	558 140,00 €
Atténuation de produits :	136 000,00 €
Autres charges de gestion courante :	23 700,00 €
Charges financières :	45 592,00 €
Charges exceptionnelles :	18 085,00 €



Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 1.469.585 € et se répartissent de la façon suivante :

Ventes de produits et prestations :	1 272 500,00 €
Subventions d'exploitation :	195 000,00 €
Produits exceptionnels :	2.085,00 €



2 – La section d'investissement

Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

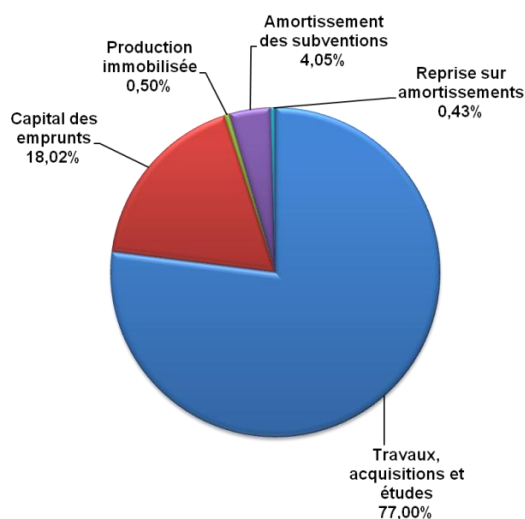
Les principales réalisations prévues au budget primitif 2021 sont :

• Réseau EU Camou/Palassou (dont RAR) :	252 535,00 €
• Réseau EU La Serre de Légugnon (dont RAR) :	414.449,07 €
• Restructuration réseaux Rue Camou (RAR) :	41 777,00 €
• Travaux collecte séparative Foix-Jaurès (dont RAR) :	77.525,32 €
• Matériel informatique et logiciels (RAR) :	17 259,10 €
• Dispositif relève des compteurs à distance (dont RAR) :	306 275,00 €
• Réseaux divers (dont RAR) :	65 481,55 €
• Travaux divers (dont RAR) :	52 538,00 €
• WC public Oustalots :	66 790,00 €
• Hydrocreuse (RAR) :	14 656,44 €
• Chargeuse compostage :	150 735,00 €
• Dégrilleur :	26 500,00 €
• Acquisition VL :	10 000,00 €
• Acquisition matériel (dont RAR) :	25 000,00 €

Globalement, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 976 022 € et se répartissent de la façon suivante :

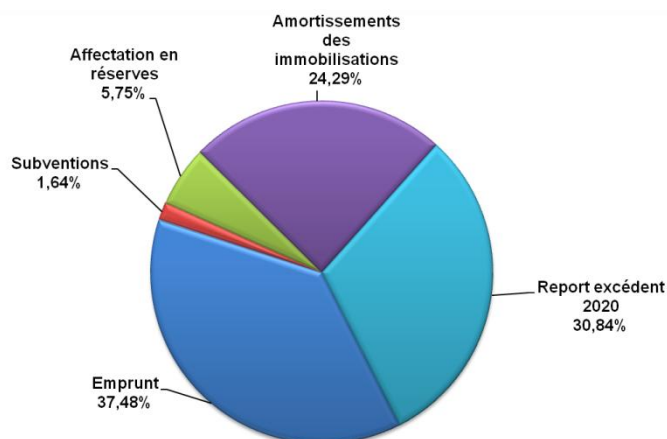
Dépenses d'investissement

Travaux, acquisitions et études (dont RAR) :	1 521 521,48 €
Capital des emprunts :	356 000,52 €
Amortissement des subventions :	80 000,00 €
Reprise sur amortissements des immo. :	8 500,00 €
Production immobilisée :	10 000,00 €



Recettes d'investissement

Subventions :	32 472,76 €
Affectation en réserves :	113 492,97 €
Amortissements :	480 000,00 €
Emprunt :	740 649,94 €
Excédent 2020 reporté :	609 406,33 €



3 – Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section d'exploitation au profit de la section d'investissement s'établit à 381.500 €.

4 – La dette

Début 2020, le capital de la dette s'élève à 2.651.788 €.

On peut noter que les contrats sont placés en catégorie A1, soit la plus favorable du point de vue du risque (la lettre qualifiant la structure de la dette, le chiffre la qualité de l'index), à l'exception d'un seul contrat dit à barrière, placé en catégorie B1, dont le capital restant dû s'élève à 308 000 €.

